



Liste des délibérations

Comité Syndical du 17 Janvier 2024

Numéro	Objet	Vote
2024.00001	Budget Primitif 2024 - Budget Principal et Budgets Annexes	Approuvée
2024.00002	Fixation de la contribution GEMAPI - année 2024	Approuvée
2024.00003	Fixation du montant de la contribution Gestion des Eaux Pluviales - année 2024	Approuvée
2024.00004	Fixation de la contribution SAGE de l'Yerres - année 2024	Approuvée
2024.00005	Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)	Approuvée

Délibérations télétransmises au contrôle de légalité et publiées sur le site internet le 22 janvier 2024.
Mise en ligne et affichage de la présente liste des délibérations le 23 janvier 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

Le Secrétaire de séance

Charles DARMON



Extrait du registre des délibérations 17 janvier 2024

Budget Primitif
2024 - Budget
Principal et
Budgets Annexes

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept janvier à 19 heures 30, le Comité du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à Dans les locaux du SyAGE 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos)(en visio),
M. Luc SAUVIGNON (CA Orée de la Brie) - *représenté par M. Marcel VILLACA*,
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)(en visio),
M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Alexandre CARON (Fontenay Trésigny) - *représenté par M. André BOUCHER*,
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)(en visio),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA en visio (Gretz-Armainvilliers, S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan, SICTEU, SMAB, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts),
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux)(en visio),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers En Brie)(en visio),
M. Patrick VORDONIS (Ozoir la Ferrière) - *représenté par M. Carlos VINHAS PEREIRA*,
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)(en visio),
M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Charles DARMON (Varenes-Jarcy, CA l'Orée de la Brie),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC du Val Briard)(en visio),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang, S.I.A.E.P Andrezel Verneuil l'Etang Yèbles)(en visio),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)(en visio),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération, SMAEP de la Brie Boisée)(en visio),
M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par Mme Christine COTTE*,
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thierry BATESTI - *représenté par Mme Valérie DOLLFUS*,
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Jean-Claude DEBACKER (C.C Portes Briardes entre villes et forêts)(en visio),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard)(en visio),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris),

M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Philippe GAUDIN (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCELLIER,
M. Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre) - représenté par Mme Elisabeth GAUTIER
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre) - représenté par M. David HOURDEAU,
M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS,
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)(en visio),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris)(en visio),
M. Arnaud VEDIE (Métropole du Grand Paris),

A donné procuration

M. Jonathan WOFYSY (Chevry Cossigny) donne pouvoir à M. Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubleau),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres), M. Stéphane VAURY (Courtomer),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie),
M. Michel PAPIN (Lésigny, S.I.B.R.A.V, CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Laurent GADET (Quiers), M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just en Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé),
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie),
M. Gérard NEPPER (CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine), M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert),
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux), M. Philippe FASSELER (CC du Provinois),
M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Budget Primitif 2024 - Budget Principal et Budgets Annexes

2024.00001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances/Travaux du 10 janvier 2024

Le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif de l'exercice 2024 dont les masses sont les suivantes en recettes et dépenses :

Budget principal

Section de fonctionnement	10 678 191,39 €
Section d'investissement	7 672 440,00 €

Budget annexe d'assainissement

Section de fonctionnement	26 795 491,00 €
Section d'investissement	28 967 818,52 €

Budget annexe « Mise en oeuvre du SAGE de l'Yerres »

Section de fonctionnement	315 301,42 €
Section d'investissement	264 484,00 €

Les dépenses non affectables par nature à l'une ou l'autre des compétences du SyAGE (frais liés au bâtiment, charges du personnel non affecté spécifiquement à une des compétences, indemnités des élus, intérêts de la ligne de trésorerie) sont réparties entre les 3 budgets proportionnellement aux crédits inscrits :

- au chapitre 011 (hors étude GEMAPI) ;
- au chapitre 012 (montant divisé par 2) ;
- aux chapitres 20/21 et 23.

Aussi, les charges communes sont impactées à hauteur de :

- 19,73 % au budget principal M57 ;
- 79,16 % au budget assainissement M49 ;
- 1,11 % au budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'arrêter le pourcentage de répartition des charges communes au stade du Budget Primitif et de calculer le montant de la participation au vu des dépenses communes effectivement réalisées.

Par ailleurs, concernant l'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue, les charges liées à cet animateur sont impactées sur le budget « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ». Celui-ci intervenant pour la moitié de son temps exclusivement sur la compétence GEMAPI, il est proposé aux membres du Comité Syndical de faire prendre en charge la moitié de ses frais par le budget M57.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Travaux du 10 janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve chapitre par chapitre le Budget Primitif 2024 composé du Budget Principal et des Budgets Annexes « Assainissement » et « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », tel que présenté par le Président, dont les balances se répartissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL M57

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 011 - Charges à caractère général	2 211 934,00 €	Chap 013 - Atténuation de charges	1 500,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	4 065 443,00 €	Chap 70 - Produits des services	5 036 465,51 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	609 810,00 €	Chap 73 - Impôts et taxes	90 895,00 €
Chap 66 - Charges financières	116 966,97 €	Chap 74 - Dotations et Participations	5 346 774,88 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	8 000,00 €	Chap 75 - Autres Produits de Gestion Courante	5,00 €
		Chap 77 - Produits Exceptionnels	0,00 €
Total Dépenses Réelles	7 012 153,97 €	Total Recettes Réelles	10 475 641,39 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 014 160,00 €	Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 025 500,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	1 651 877,42 €	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	
Total Dépenses d'Ordres	3 666 037,42 €	Total Recettes d'ordres	2 025 500,00 €
Total Général Dépenses	10 678 191,39 €	Total Général Recettes	10 678 191,39 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	2 607 300,00 €	Chap 13 - Subventions	1 423 300,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	2 316 090,00 €	Chap 16 - Emprunts contractés	1 760 102,58 €
Chap 23 - Immobilisations en cours	1 800 000,00 €	Chap 10 - Dotations (FCTVA)	3 27 000,00 €
Chap 26 - Titres de participations	0,00 €	Chap 45 - Opération pour compte de tiers	60 000,00 €
Chap 16 - Remboursement du Capital de la dette	250 500,00 €		
Chap 45 - Opération pour compte de tiers	60 000,00 €		
Total Dépenses Réelles	7 033 890,00 €	Total Recettes Réelles	3 570 402,58 €
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 025 500,00 €	Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 014 160,00 €
Chap 041 - Opérations patrimoniales	436 000,00 €	Chap 041 - Opérations patrimoniales	436 000,00 €
		Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 621 877,42 €
Total Dépenses d'Ordres	638 550,00 €	Total Recettes d'ordres	4 072 037,42 €
Total Général Dépenses	7 672 440,00 €	Total Général Recettes	7 642 440,00 €

- Décide** que les charges non affectables par nature à l'une des compétences du SyAGE seront réparties comme suit :
- 19,73 % pour le budget principal M57 ;
 - 79,16 % pour le budget annexe assainissement M 49 ;
 - 1,11 % pour le budget annexe « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».
- Autorise** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (Budget principal et Budget Mise en œuvre du SAGE).
- Décide** que les charges de personnel et frais assimilés se rapportant au poste d'animateur du Contrat de Territoire Eau et Climat Trame Verte et Bleue inscrite au budget annexe M57 « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres, sont supportés à hauteur de 50% par le budget principal M57.
- Précise** que les données synthétiques relatives à la situation financière du SyAGE, et prévues à l'article R. 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont incluses au sein aux maquettes budgétaires M57 fournies.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

Le Secrétaire de séance

Charles DARMON



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 011 - Charges à caractère général	8 459 359,57 €	Chap 013 - Atténuation de charges	1 500,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	1 801 809,00 €	Chap 70 - Produits des services	24 125 260,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	44 600,00 €	Chap 74 - Dotations et Participations	191 000,00 €
Chap 66 - Charges financières	1 727 948,35 €	Chap 75 - Autres Produits de Gestion Courante	401 506,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	521 000,00 €	Chap 77 - Produits Exceptionnels	41 000,00 €
Total Dépenses Réelles	12 554 716,92 €	Total Recettes Réelles	24 760 266,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 377 570,00 €	Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 035 225,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	4 863 204,08 €	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	
Total Dépenses d'Ordres	14 240 774,08 €	Total Recettes d'ordres	2 035 225,00 €
Total Général Dépenses	26 795 491,00 €	Total Général Recettes	26 795 491,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	2 716 607,87 €	Chap 13 - Subventions	1 997 000,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	7 910 627,13 €	Chap 16 - Emprunts contractés	9 078 929,44 €
Chap 23 - Immobilisations en cours	10 778 743,52 €	Chap 10 - Dotations (FCTVA)	2 170 000,00 €
Chap 26 - Titres de participations	0,00 €	Chap 45 - Opération pour compte de tiers	550 000,00 €
Chap 13 - Subventions	3 000,00 €		
Chap 16 - Remboursement du Capital de la dette	4 042 500,00 €		
Chap 45 - Opération pour compte de tiers	550 000,00 €		
Total Dépenses Réelles	26 001 478,52 €	Total Recettes Réelles	13 795 929,44 €
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 035 225,00 €	Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 377 570,00 €
Chap 041 - Opérations patrimoniales	931 115,00 €	Chap 041 - Opérations patrimoniales	931 115,00 €
Total Dépenses d'Ordres	2 966 340,00 €	Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	4 863 204,08 €
Total Général Dépenses	28 967 818,52 €	Total Recettes d'ordres	15 171 889,08 €
		Total Général Recettes	28 967 818,52 €

BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 011 - Charges à caractère général	145 522,02 €	Chap 70 - Produits des services	25 900,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	107 574,00 €	Chap 73 - Impôts et taxes	0,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	2 201,00 €	Chap 74 - Dotations et Participations	267 585,42 €
Chap 66 - Charges financières		Chap 75 - Autres Produits de Gestion Courante	6,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles		Chap 77 - Produits Exceptionnels	
Total Dépenses Réelles	258 597,02 €	Total Recettes Réelles	293 491,42 €
Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 370,00 €	Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 810,00 €
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	234,40 €	Chap 023 - Virement à la section d'investissement	
Total Dépenses d'Ordres	58 604,40 €	Total Recettes d'ordres	21 810,00 €
Total Général Dépenses	315 301,42 €	Total Général Recettes	315 301,42 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	242 674,00 €	Chap 13 - Subventions	1 99 479,60 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles		Chap 16 - Emprunts contractés	
Chap 23 - Immobilisations en cours		Chap 10 - Dotations (FCTVA)	6 400,00 €
Chap 16 - Remboursement du Capital de la dette		Chap 45 - Opération pour compte de tiers	
Chap 45 - Opération pour compte de tiers			
Total Dépenses Réelles	242 674,00 €	Total Recettes Réelles	205 879,60 €
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 810,00 €	Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 370,00 €
Chap 041 - Opérations patrimoniales		Chap 041 - Opérations patrimoniales	234,40 €
Total Dépenses d'Ordres	21 810,00 €	Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Total Général Dépenses	264 484,00 €	Total Recettes d'ordres	58 604,40 €
		Total Général Recettes	264 484,00 €

Extrait du registre des délibérations 17 janvier 2024

Fixation de la
contribution
GEMAPI - année
2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 19 heures 30, le Comité du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à Dans les locaux du SyAGE 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos)(en visio),
M. Luc SAUVIGNON (CA Orée de la Brie) - *représenté par M. Marcel VILLACA*,
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)(en visio),
M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Alexandre CARON (Fontenay Trésigny) - *représenté par M. André BOUCHER*,
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)(en visio),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA en visio (Gretz-Armainvilliers, S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan, SICTEU, SMAB, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts),
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux)(en visio),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers En Brie)(en visio),
M. Patrick VORDONIS (Ozoir la Ferrière) - *représenté par M. Carlos VINHAS PEREIRA*,
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)(en visio),
M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Charles DARMON (Varennnes-Jarcy, CA l'Orée de la Brie),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC du Val Briard)(en visio),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang, S.I.A.E.P Andrezel Verneuil l'Etang Yèbles)(en visio),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)(en visio),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération, SMAEP de la Brie Boisée)(en visio),
M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par Mme Christine COTTE*,
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thierry BATESTTI - *représenté par Mme Valérie DOLLFUS*,
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Jean-Claude DEBACKER (C.C Portes Briardes entre villes et forêts)(en visio),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard)(en visio),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris),

M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Philippe GAUDIN (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCELLIER,
M. Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre) - représenté par Mme Elisabeth GAUTIER
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre) - représenté par M. David HOURDEAU,
M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS,
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)(en visio),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris)(en visio),
M. Arnaud VEDIE (Métropole du Grand Paris),

A donné procuration

M. Jonathan WOFYSY (Chevry Cossigny) donne pouvoir à M. Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubleau),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres), M. Stéphane VAURY (Courtomer),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie),
M. Michel PAPIN (Lésigny, S.I.B.R.A.V, CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Laurent GADET (Quiers), M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé),
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie),
M. Gérard NEPPER (CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine), M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert),
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux), M. Philippe FASSELER (CC du Provinois),
M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Fixation de la contribution GEMAPI - année 2024

2024.00002

Le Président expose :

Conformément à l'article L. 5212-20 du CGCT et à ses Statuts, le SyAGE perçoit, auprès de ses collectivités membres concernées, une contribution pour le financement de la compétence GEMAPI.

Cette contribution comporte plusieurs quotes-parts en fonction du périmètre d'intervention, et de l'étendue des prestations du SyAGE et de la prise en compte des emprunts souscrits par le SYMBAR avant le 1er janvier 2020, date de son intégration au SyAGE. Elle est calculée en appliquant un tarif au nombre d'habitants.

Le tarif 2023 de chacune des quotes-parts était de :

- 7,40 €/habitant pour la quote-part « Bassin Versant Yerres » (BVY1).
- 4,52 €/habitant pour la quote-part « Accès aménagés et continus » (BVY2). Cette quote-part ne concerne que le périmètre du bassin versant Yerres du SyAGE au 31/12/2019 et s'ajoute à la quote-part BVY1.
- 11,92 €/habitant pour la quote-part « Bassin Versant Seine » (BVS). Cette quote-part ne concerne que le périmètre bassin versant Seine du SyAGE au 31/12/2019.
- 1,00 €/habitant pour la quote-part « Ancienne SyAGE » (dette SyAGE). Cette quote-part ne concerne que les EPCI-FP qui ont parmi leurs membres les communes situées sur le périmètre d'intervention GEMAPI du SyAGE au 31/12/2019. Le calcul de cette contribution aura pour base la population pondérée de ces communes.
- 1,00 €/habitant pour la quote-part « Ancienne SYMBAR » (dette SYMBAR). Cette quote-part ne concerne que les EPCI-FP qui ont parmi leurs membres les communes situées sur le périmètre d'intervention du SYMBAR. Le calcul de cette contribution aura pour base la population pondérée de ces communes.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Travaux du 10 janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif 2024 permettant de calculer le montant de la contribution dû par les collectivités membres du SyAGE à la compétence **GEMAPI** à :

- **7,40 €/habitant** pour la quote-part « **Bassin Versant Yerres** » (**BVY1**).
- **4,52 €/habitant** pour la quote-part « **Accès aménagés et continus** » (**BVY2**). Cette quote-part ne concerne que le périmètre du bassin versant Yerres du SyAGE au 31/12/2019 et s'ajoute à la quote-part BVY1.
- **11,92 €/habitant** pour la quote-part « **Bassin Versant Seine** » (**BVS**). Cette quote-part ne concerne que le périmètre bassin versant Seine du SyAGE au 31/12/2019.

- **1,00 €/habitant** pour la quote-part « **Ancienne SyAGE** » (**dette SyAGE**). Cette quote-part ne concerne que les EPCI-FP qui ont parmi leurs membres les communes situées sur le périmètre d'intervention GEMAPI du SyAGE au 31/12/2019. Le calcul de cette contribution aura pour base la population pondérée de ces communes.
- **1,00 €/habitant** pour la quote-part « **Ancienne SYMBAR** » (**dette SYMBAR**). Cette quote-part ne concerne que les EPCI-FP qui ont parmi leurs membres les communes situées sur le périmètre d'intervention du SYMBAR. Le calcul de cette contribution aura pour base la population pondérée de ces communes.

Précise que la contribution GEMAPI est calculée suivant les modalités suivantes :

- la population prise en compte est celle des communes situées sur le périmètre d'intervention du SyAGE ;
- lorsque la compétence du SyAGE ne s'exerce que sur une partie d'une commune, la population prise en compte (dite population pondérée) est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence. Ce pourcentage est joint en annexe 1.

Précise que le montant dû par chacune des collectivités adhérentes est indiqué dans le tableau joint en annexe 2.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLÁS

Le Secrétaire de séance

Charles DARMON

SyAGE
SPAC DE L'ESTRE

**Pourcentage de la superficie des communes dans le bassin versant de l'Yerres
retenu pour le calcul des contribution GEMAPI et SAGE**

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres
77	AMILLIS	31,12%
77	ANDREZEL	86,05%
77	ARGENTIERES	100,00%
77	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	95,66%
77	BAILLY-ROMAINVILLIERS	70,30%
77	BANNOST-VILLEGAGNON	100,00%
77	BEAUTHEIL	11,86%
77	BEAUVOIR	100,00%
77	BERNAY-VILBERT	100,00%
77	BEZALLES	95,69%
77	BOISDON	80,76%
77	BRIE-COMTE-ROBERT	100,00%
77	BUSSY-SAINT-GEORGES	16,09%
77	CHAMPENEST	33,48%
77	CHAMPEAUX	26,06%
77	CHATEAUBLEAU	100,00%
77	CHATRES	100,00%
77	CHAUMES-EN-BRIE	100,00%
77	CHENOISE	70,83%
77	CHEVRY-COSSIGNY	100,00%
77	CLOS-FONTAINE	93,01%
77	COMBS-LA-VILLE	82,43%
77	COUBERT	100,00%
77	COURCHAMP	25,00%
77	COURPALAY	100,00%
77	COURQUETAINE	100,00%
77	COURTOMER	100,00%
77	COUTEVROULT	44,15%
77	CREVECOEUR-EN-BRIE	91,62%
77	CRISENOY	2,05%
77	CUCHARMOY	45,51%
77	DAGNY	25,23%
77	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	90,81%
77	FAREMOUTIERS	59,29%
77	FAVIERES-EN-BRIE	100,00%
77	FEROLLES-ATTILLY	100,00%
77	FONTENAY-TRESIGNY	100,00%
77	GASTINS	100,00%
77	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	14,80%
77	GRETZ-ARMAINVILLIERS	100,00%

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres
77	GRISY-SUISNES	100,00%
77	GUERARD	17,59%
77	GUIGNES	100,00%
77	HAUTEFEUILLE	100,00%
77	JOSSIGNY	39,53%
77	JOUY-LE-CHATEL	100,00%
77	LA CELLE-SUR-MORIN	51,57%
77	LA CHAPELLE-IGER	100,00%
77	LA CHAPELLE SAINT-SULPICE	6,52%
77	LA CROIX-EN-BRIE	100,00%
77	LA HOUSSAYE-EN-BRIE	100,00%
77	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	100,00%
77	LES CHAPELLES-BOURBON	100,00%
77	LESIGNY	100,00%
77	LIMOGES-FOURCHES	11,34%
77	LISSY	4,67%
77	LIVERDY-EN-BRIE	100,00%
77	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	100,00%
77	MAISON-ROUGE	50,80%
77	MARLES-EN-BRIE	100,00%
77	MOISSY-CRAMAYEL	10,58%
77	MORMANT	17,51%
77	MORTCERF	39,99%
77	NANGIS	17,12%
77	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	100,00%
77	OZOIR-LA-FERRIERE	100,00%
77	OZOUER-LE-VOULGIS	100,00%
77	PECY	100,00%
77	PEZARCHES	100,00%
77	PONTAULT-COMBAULT	13,22%
77	PONTCARRE	49,39%
77	PRESLES-EN-BRIE	100,00%
77	QUIERS	98,36%
77	RAMPILLON	41,38%
77	ROISSY-EN-BRIE	17,76%
77	ROZAY-EN-BRIE	100,00%
77	SAINT-HILLIERS	23,88%
77	SAINT-JUST-EN-BRIE	100,00%
77	SAINT-OUEN-EN-BRIE	0,12%
77	SAINTS	23,40%

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres	% compris dans le BV Seine
77	SERRIS	28,42%	
77	SERVON	100,00%	
77	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	13,84%	
77	SOIGNOLLES-EN-BRIE	92,69%	
77	SOLERS	100,00%	
77	TOUQUIN	100,00%	
77	TOURNAN-EN-BRIE	100,00%	
77	VANVILLE	99,31%	
77	VAUDOY-EN-BRIE	100,00%	
77	VERNEUIL-L'ETANG	100,00%	
77	VIIEUX-CHAMPAGNE	100,00%	
77	VILLENEUVE-LE-COMTE	88,73%	
77	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	100,00%	
77	VILLIERS-SUR-MORIN	23,72%	
77	VOINSLES	100,00%	
77	VOULANGIS	11,32%	
77	YEBLES	78,57%	
91	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	100,00%	0,00%
91	BRUNOY	100,00%	0,00%
91	CROSNE	100,00%	0,00%
91	DRAVEIL	14,40%	85,60%
91	EPINAY-SOUS-SENART	100,00%	0,00%
91	MONTGERON	100,00%	0,00%
91	QUINCY-SOUS-SENART	100,00%	0,00%
91	TIGERY	2,57%	
91	VARENNES-JARCY	100,00%	0,00%
91	VIGNEUX-SUR-SEINE	87,40%	12,60%
91	YERRES	100,00%	0,00%
94	BOISSY-SAINT-LEGER	57,82%	
94	LA QUEUE-EN-BRIE	35,61%	
94	LIMEIL-BREVANNES	0,34%	
94	MANDRES-LES-ROSES	100,00%	0,00%
94	MAROLLES-EN-BRIE	100,00%	0,00%
94	PERIGNY-SUR-YERRES	100,00%	0,00%
94	SANTENY	100,00%	0,00%
94	SUCY-EN-BRIE	16,29%	
94	VALENTON	0,00%	100,00%
94	VILLECRESNES	100,00%	0,00%
94	VILLENEUVE-LE-ROI	0,00%	100,00%
94	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	9,47%	90,53%

Calcul de la population pondérée

Lorsque la compétence du SyAGE ne s'exerce que sur une partie du périmètre d'une commune ou d'un groupement de communes, la population prise en compte (dite population pondérée) est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence. Ces pourcentages seront mis à jour en cas de modification du périmètre du SAGE.

Extrait du registre des délibérations 17 janvier 2024

Fixation du
montant de la
contribution
Gestion des Eaux
Pluviales - année
2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 19 heures 30, le Comité du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à Dans les locaux du SyAGE 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos)(en visio),
M. Luc SAUVIGNON (CA Orée de la Brie) - *représenté par M. Marcel VILLACA*,
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)(en visio),
M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Alexandre CARON (Fontenay Trésigny) - *représenté par M. André BOUCHER*,
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)(en visio),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA en visio (Gretz-Armainvilliers, S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan, SICTEU, SMAB, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts),
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux)(en visio),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers En Brie)(en visio),
M. Patrick VORDONIS (Ozoir la Ferrière) - *représenté par M. Carlos VINHAS PEREIRA*,
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)(en visio),
M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Charles DARMON (Varenes-Jarcy, CA l'Orée de la Brie),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC du Val Briard)(en visio),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang, S.I.A.E.P Andrezel Verneuil l'Etang Yèbles)(en visio),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)(en visio),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération, SMAEP de la Brie Boisée)(en visio),
M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par Mme Christine COTTE*,
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thierry BATESTI - *représenté par Mme Valérie DOLLFUS*,
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Jean-Claude DEBACKER (C.C Portes Briardes entre villes et forêts)(en visio),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard)(en visio),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris),

M. Nicolas DUCCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Philippe GAUDIN (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCCELLIER,
M. Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre) - représenté par Mme Elisabeth GAUTIER
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre) - représenté par M. David HOURDEAU,
M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS,
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)(en visio),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris)(en visio),
M. Arnaud VEDIE (Métropole du Grand Paris),

A donné procuration

M. Jonathan WOFYSY (Chevry Cossigny) donne pouvoir à M. Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubleau),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres), M. Stéphane VAURY (Courtomer),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie),
M. Michel PAPIN (Lésigny, S.I.B.R.A.V, CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Laurent GADET (Quiers), M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé),
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie),
M. Gérard NEPPER (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine), M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert),
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux), M. Philippe FASSELER (CC du Provinois),
M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Fixation du montant de la contribution Gestion des Eaux Pluviales Année 2024

2024.00003

Le Président expose :

Conformément à l'article L. 5212-20 du CGCT et à ses Statuts, le SyAGE perçoit, auprès de ses collectivités membres concernées, une contribution pour le financement de la compétence Gestion des Eaux Pluviales.

Cette contribution est déterminée en appliquant au nombre d'habitants un tarif. Celui-ci était de 38,80 €/habitant en 2023.

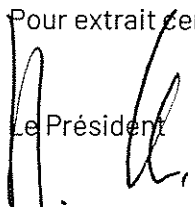
Il est proposé de maintenir ce tarif pour 2024.

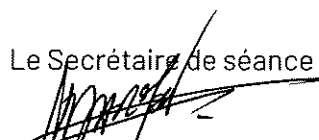
Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Travaux du 10 janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide** de fixer le tarif 2024 permettant de calculer le montant de la contribution dû par les collectivités membres du SyAGE à la compétence Gestion des Eaux Pluviales à : 38,80 €/habitant.
- Précise** que pour les groupements de collectivités, la population prise en compte est celle des communes situées sur le périmètre d'intervention du SyAGE.
- Précise** que le montant dû par chaque collectivité adhérente est indiqué dans le tableau joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme


Le Président
Romain COLAS


Le Secrétaire de séance
Charles DARMON


SyAGE
SYNDICAT DES AGGLOMERATIONS DE LA REGION DE L'ESSENE

Contribution Gestion des Eaux Pluviales 2024 des collectivités adhérentes au SyAGE

Collectivités	Pop 2023/ commune	Contribution EP (A x tarif)
	A	38,80
26 VARENNES-JARCY	2 333	90 520,40
30 EPT 11 - GPSEA	28 815	1 118 022,00
MANDRES-LES-ROSES	4 836	187 636,80
MAROLLES-EN-BRIE	5 265	204 282,00
PERIGNY-SUR-YERRES	2 740	106 312,00
SANTENY	4 055	157 334,00
VILLECRESNES	11 919	462 457,20
31 EPT 12 - GOSB	71 011	2 755 226,80
VALENTON	14 579	565 665,20
VILLENEUVE-LE-ROI	21 493	833 928,40
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	34 939	1 355 633,20
33 CAVYVS	179 175	6 951 990,00
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	8 057	312 611,60
BRUNOY	25 775	1 000 070,00
CROSNE	9 508	368 910,40
DRAVEIL	28 851	1 119 418,80
EPINAY-SOUS-SENART	12 280	476 464,00
MONTGERON	24 217	939 619,60
QUINCY-SOUS-SENART	9 522	369 453,60
VIGNEUX-SUR-SEINE	31 640	1 227 632,00
YERRES	29 325	1 137 810,00
Total de la contribution Eaux Pluviales		10 915 759,20
Total de la population	281 334	

Extrait du registre des délibérations 17 janvier 2024

Fixation de la
contribution SAGE
de l'Yerres - année
2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept janvier à 19 heures 30, le Comité du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à Dans les locaux du SyAGE 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos)(en visio),
M. Luc SAUVIGNON (CA Orée de la Brie) - représenté par M. Marcel VILLACA,
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)(en visio),
M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Alexandre CARON (Fontenay Trésigny) - représenté par M. André BOUCHER,
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)(en visio),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA en visio (Gretz-Armainvilliers, S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan, SICTEU, SMAB, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts),
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux)(en visio),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers En Brie)(en visio),
M. Patrick VORDONIS (Ozoir la Ferrière) - représenté par M. Carlos VINHAS PEREIRA,
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)(en visio),
M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Charles DARMON (Varennes-Jarcy, CA l'Orée de la Brie),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC du Val Briard)(en visio),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang, S.I.A.E.P Andrezel Verneuil l'Etang Yèbles)(en visio),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)(en visio),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération, SMAEP de la Brie Boisée)(en visio),
M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine) - représenté par Mme Christine COTTE,
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thierry BATESTI - représenté par Mme Valérie DOLLFUS,
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Jean-Claude DEBACKER (C.C Portes Briardes entre villes et forêts)(en visio),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard)(en visio),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris),

M. Nicolas DUCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Philippe GAUDIN (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCELLIER,
M. Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre) - représenté par Mme Elisabeth GAUTIER
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre) - représenté par M. David HOURDEAU,
M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS,
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)(en visio),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris)(en visio),
M. Arnaud VEDIE (Métropole du Grand Paris),

A donné procuration

M. Jonathan WOFYSY (Chevry Cossigny) donne pouvoir à M. Romain COLAS

Étaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubateau),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres), M. Stéphane VAURY (Courtomer),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie),
M. Michel PAPIN (Lésigny, S.I.B.R.A.V, CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Laurent GADET (Quiers), M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé),
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie),
M. Gérard NEPPER (CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine), M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert),
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux), M. Philippe FASSELER (CC du Provinois),
M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Fixation de la contribution SAGE de l'Yerres - année 2024

2024.00004

Le Président expose :

Conformément à l'article L. 5212-20 du CGCT et à ses Statuts, le SyAGE perçoit, auprès de ses collectivités membres concernées, une contribution pour le financement de la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

Cette contribution est déterminée en appliquant au nombre d'habitants un tarif. Celui-ci était de 0,32 €/habitant en 2023. Il est inchangé depuis 2017.

Il est proposé de maintenir ce tarif pour 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Travaux du 10 janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer le tarif 2024, permettant de calculer le montant de la contribution dû par les collectivités membres du SyAGE à la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres », à 0,32 €/habitant.

Décide que le montant de la contribution dû par une collectivité adhérente, ne peut être inférieur à 20 €.

Précise que la contribution est calculée suivant les modalités suivantes :

- lorsque les habitants d'une commune sont représentés à travers plusieurs structures adhérentes, le montant de la contribution est réparti entre l'ensemble des collectivités les représentant ;
- pour les groupements de collectivités territoriales, ne sont pris en compte, dans le calcul de la contribution, que la population des communes situées dans le périmètre du SAGE de l'Yerres qui ont transféré audit groupement une des compétences « Eau » (eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales et GEMAPI);
- lorsque la compétence du SyAGE ne s'exerce que sur une partie d'une commune, la population prise en compte (dite population pondérée) est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence. Ce pourcentage est joint en annexe 1.

Précise que le montant dû par chacune des collectivités adhérentes est indiqué dans le tableau joint en annexe 2.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

Le Secrétaire de séance

Charles DARMON

**Pourcentage de la superficie des communes dans le bassin versant de l'Yerres
retenu pour le calcul des contribution GEMAPI et SAGE**

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres
77	AMILLIS	31,12%
77	ANDREZEL	86,05%
77	ARGENTIERES	100,00%
77	AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	95,66%
77	BAILLY-ROMAINVILLIERS	70,30%
77	BANNOST-VILLEGAGNON	100,00%
77	BEAUTHEIL	11,86%
77	BEAUVOIR	100,00%
77	BERNAY-VILBERT	100,00%
77	BEZALLES	95,69%
77	BOISDON	80,76%
77	BRIE-COMTE-ROBERT	100,00%
77	BUSSY-SAINT-GEORGES	16,09%
77	CHAMPENEST	33,48%
77	CHAMPEAUX	26,06%
77	CHATEAUBLEAU	100,00%
77	CHATRES	100,00%
77	CHAUMES-EN-BRIE	100,00%
77	CHENOISE	70,83%
77	CHEVRY-COSSIGNY	100,00%
77	CLOS-FONTAINE	93,01%
77	COMBS-LA-VILLE	82,43%
77	COUBERT	100,00%
77	COURCHAMP	25,00%
77	COURPALAY	100,00%
77	COURQUETAINE	100,00%
77	COURTOMER	100,00%
77	COUDEVROULT	44,15%
77	CREVECOEUR-EN-BRIE	91,62%
77	CRISENOY	2,05%
77	CUCHARMOY	45,51%
77	DAGNY	25,23%
77	EVRY-GREGY-SUR-YERRES	90,81%
77	FAREMOUTIERS	59,29%
77	FAVIERES-EN-BRIE	100,00%
77	FEROLLES-ATTILLY	100,00%
77	FONTENAY-TRESIGNY	100,00%
77	GASTINS	100,00%
77	GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	14,80%
77	GRETZ-ARMAINVILLIERS	100,00%

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres
77	GRISY-SUISNES	100,00%
77	GUERARD	17,59%
77	GUIGNES	100,00%
77	HAUTEFEUILLE	100,00%
77	JOSSIGNY	39,53%
77	JOUY-LE-CHATEL	100,00%
77	LA CELLE-SUR-MORIN	51,57%
77	LA CHAPELLE-IGER	100,00%
77	LA CHAPELLE SAINT-SULPICE	6,52%
77	LA CROIX-EN-BRIE	100,00%
77	LA HOUSSAYE-EN-BRIE	100,00%
77	LE PLESSIS-FEU-AUSSOUX	100,00%
77	LES CHAPELLES-BOURBON	100,00%
77	LESIGNY	100,00%
77	LIMOGES-FOURCHES	11,34%
77	LISSY	4,67%
77	LIVERDY-EN-BRIE	100,00%
77	LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	100,00%
77	MAISON-ROUGE	50,80%
77	MARLES-EN-BRIE	100,00%
77	MOISSY-CRAMAYEL	10,58%
77	MORMANT	17,51%
77	MORTCERF	39,99%
77	NANGIS	17,12%
77	NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	100,00%
77	OZOIR-LA-FERRIERE	100,00%
77	OZOUER-LE-VOULGIS	100,00%
77	PECY	100,00%
77	PEZARCHES	100,00%
77	PONTAULT-COMBAULT	13,22%
77	PONTCARRE	49,39%
77	PRESLES-EN-BRIE	100,00%
77	QUIERS	98,36%
77	RAMPILLON	41,38%
77	ROISSY-EN-BRIE	17,76%
77	ROZAY-EN-BRIE	100,00%
77	SAINT-HILLIERS	23,88%
77	SAINT-JUST-EN-BRIE	100,00%
77	SAINT-OUEN-EN-BRIE	0,12%
77	SAINTS	23,40%

DPT	COMMUNES	% compris dans le BV de l'Yerres	% compris dans le BV Seine
77	SERRIS	28,42%	
77	SERVON	100,00%	
77	SOGNOLLES-EN-MONTOIS	13,84%	
77	SOIGNOLLES-EN-BRIE	92,69%	
77	SOLERS	100,00%	
77	TOUQUIN	100,00%	
77	TOURNAN-EN-BRIE	100,00%	
77	VANVILLE	99,31%	
77	VAUDOY-EN-BRIE	100,00%	
77	VERNEUIL-L'ETANG	100,00%	
77	VIEUX-CHAMPAGNE	100,00%	
77	VILLENEUVE-LE-COMTE	88,73%	
77	VILLENEUVE-SAINT-DENIS	100,00%	
77	VILLIERS-SUR-MORIN	23,72%	
77	VOINSLES	100,00%	
77	VOULANGIS	11,32%	
77	YEBLES	78,57%	
91	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	100,00%	0,00%
91	BRUNOY	100,00%	0,00%
91	CROSNE	100,00%	0,00%
91	DRAVEIL	14,40%	85,60%
91	EPINAY-SOUS-SENART	100,00%	0,00%
91	MONTGERON	100,00%	0,00%
91	QUINCY-SOUS-SENART	100,00%	0,00%
91	TIGERY	2,57%	
91	VARENNES-JARCY	100,00%	0,00%
91	VIGNEUX-SUR-SEINE	87,40%	12,60%
91	YERRES	100,00%	0,00%
94	BOISSY-SAINT-LEGER	57,82%	
94	LA QUEUE-EN-BRIE	35,61%	
94	LIMEIL-BREVANNES	0,34%	
94	MANDRES-LES-ROSES	100,00%	0,00%
94	MAROLLES-EN-BRIE	100,00%	0,00%
94	PERIGNY-SUR-YERRES	100,00%	0,00%
94	SANTENY	100,00%	0,00%
94	SUCY-EN-BRIE	16,29%	
94	VALENTON	0,00%	100,00%
94	VILLECRESNES	100,00%	0,00%
94	VILLENEUVE-LE-ROI	0,00%	100,00%
94	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	9,47%	90,53%

Calcul de la population pondérée

Lorsque la compétence du SyAGE ne s'exerce que sur une partie du périmètre d'une commune ou d'un groupement de communes, la population prise en compte (dite population pondérée) est celle de la commune concernée pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence. Ces pourcentages seront mis à jour en cas de modification du périmètre du SAGE.

Extrait du registre des délibérations 17 janvier 2024

Révision des
Autorisations de
Programme et
Crédits de
 Paiement

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 19 heures 30, le Comité du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux** du bassin versant Yerres-Seine - EPAGE de l'Yerres (SyAGE), légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni à Dans les locaux du SyAGE 17, rue Gustave Eiffel - 91230 Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : M. Charles DARMON

Etaient présents, les Délégués ci-après

M. Bertrand RÉMOND (Aubepierre Ozouer-le-Repos)(en visio),
M. Luc SAUVIGNON (CA Orée de la Brie) - *représenté par M. Marcel VILLACA*,
M. Patrick CLOGENSON (Clos-Fontaine)(en visio),
M. Michel PRUDON (Courpalay),
M. Alexandre CARON (Fontenay Trésigny) - *représenté par M. André BOUCHER*,
M. Patrick DURAND (Grandpuits-Bailly-Carrois)(en visio),
M. Guy USSEGLIO-VIRETTA en visio (Gretz-Armainvilliers, S.M.I.A.E.P. de la Région de Tournan, SICTEU, SMAB, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts),
M. Claude BASSILLE (La Croix-en-Brie),
Mme Nathalie DOUKHAN (Le Plessis Feu Aussoux)(en visio),
M. Daniel BOUVELE (Lumigny-Nesles-Ormeaux),
M. Ludovic POUILLLOT (Neufmoutiers En Brie)(en visio),
M. Patrick VORDONIS (Ozoir la Ferrière) - *représenté par M. Carlos VINHAS PEREIRA*,
Mme Florence TROISVALLETS (Pecy)(en visio),
M. Marcel VILLAÇA (Sevron),
M. Charles DARMON (Varennes-Jarcy, CA l'Orée de la Brie),
M. Max GRANDISSON (Vaudoy-en-Brie, CC du Val Briard)(en visio),
M. Christophe MARTINET (Verneuil l'Etang, S.I.A.E.P Andrezel Verneuil l'Etang Yèbles)(en visio),
M. Christian GHIS (CA Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart),
M. Philippe CHARPENTIER (CA Melun Val de Seine)(en visio),
M. Guy BRANET (Val d'Europe Agglomération, SMAEP de la Brie Boisée)(en visio),
M. Damien ALLOUCH (CA Val d'Yerres Val de Seine) - *représenté par Mme Christine COTTE*,
M. Gilles CARBONNET (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thomas CHAZAL (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Romain COLAS (CA Val d'Yerres Val de Seine),
Mme Sylvie DONCARLI (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Christian FERRIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Bruno GALLIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
Mme Christine GARNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Joël GRUERE (CA Val d'Yerres Val de Seine),
M. Thierry BATTISTI - *représenté par Mme Valérie DOLLFUS*,
Mme Jocelyne FALCONNIER (CA Val d'Yerres Val de Seine)(en visio),
M. Jean-Claude DEBACKER (C.C Portes Briardes entre villes et forêts)(en visio),
M. Marc CUYPERS (CC du Val Briard)(en visio),
M. Gilles TROUVE (Grand Paris Sud Est Avenir, Métropole du Grand Paris),

M. Nicolas DUCCELLIER (Grand Paris Sud Est Avenir),
M. Philippe GAUDIN (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Nicolas DUCCELLIER,
M. Philippe GAUDIN (Grand Orly Seine Bièvre) - représenté par Mme Elisabeth GAUTIER
M. Didier GONZALES (Grand-Orly Seine Bièvre) - représenté par M. David HOURDEAU,
M. Alain LALOE (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
Mme Cécile SPANO (Grand-Orly Seine Bièvre)(en visio),
M. Vincent BEDU (Métropole du Grand Paris) - représenté par M. Joël DIAS DAS ALMAS,
M. Alphonse BOYE (Métropole du Grand Paris)(en visio),
Mme Vanessa HANNI (Métropole du Grand Paris),
M. Yves THOREAU (Métropole du Grand Paris)(en visio),
M. Arnaud VEDIE (Métropole du Grand Paris),

A donné procuration

M. Jonathan WOFYSY (Chevry Cossigny) donne pouvoir à M. Romain COLAS

Etaient absents et excusés

M. Stéphane MOREL (Bernay-Vilbert), M. Jean-Marc DESPLATS (Châteaubleau),
M. Guillaume BRAC DE LA PERRIERE (Châtres), M. Stéphane VAURY (Courtomer),
Mme Marie-Christine COQUELET (Favières-en-brie),
M. Michel PAPIN (Lésigny, S.I.B.R.A.V, CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Laurent GADET (Quiers), M. Jean-Claude DELAVAUUX (Rozay-en-Brie),
M. Sébastien DROMIGNY (Saint Just En Brie), M. Franck DUPRESSOIR (Vanvillé),
M. Joël CHAUVIN (CA Coulommiers Pays de Brie),
M. Gérard NEPPER (CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart),
M. Claude MACLE (CA de Marne et Gondoire),
M. Michaël DAMIATI (CA Val d'Yerres Val de Seine), M. Xavier TAILLIEU (CC Bassée Montois),
M. Serge HAMELIN (CC de la Brie Nangissienne), M. Luc SAUVIGNON (Brie Comte Robert),
M. Laurent GAUTIER (CC Portes Briardes entre villes et forêts),
M. Jean-Marc CHANUSSOT (CC Brie des Rivières et Châteaux),
M. Gérard CHAMPIN (CC Brie des Rivières et Châteaux), M. Philippe FASSELER (CC du Provinois),
M. Jean-Pierre VIC (Grand-Orly Seine Bièvre), M. Daniel DELORT (Métropole du Grand Paris),
Mme Isabelle PERIGAULT (S.I.A.E. de la Région de Touquin),
M. Fabrice STEFANIK (S.I.A.E.P.A. de la région de la Houssaye-en-Brie),

Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

2024.00005

Le Président expose :

Le Comité Syndical, par diverses délibérations, a mis en place des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP) permettant le financement pluriannuel de certaines opérations de travaux ou de certaines études.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivité Territoriales relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements,

Le Président expose,

Le Comité Syndical, par diverses délibérations, a mis en place des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant le financement pluriannuel de certains travaux ou études réalisés par le Syndicat.

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces AP/CP pour tenir compte des ajustements proposés à l'échelle de l'autorisation de programme ou des crédits de paiement,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Travaux du 10 janvier 2024,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de réviser les autorisations de programmes et crédits de paiement existantes

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Romain COLAS

Le Secrétaire de séance

Charles DARMON

STAGE
EPAGE DE L'FRANCE

